DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Recu en préfecture le 13/10/2023

rreçu en prefecture le 15/10/2

Publié le 13/10/2023

10/2023 **5²LO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'EST VENDEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

N° OM10102307 CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD. Président.

Date de convocation: 03/10/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 20 Nombre de oui : 20

PRESENTS: Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Jean-Louis CORNIERE, Anthony GRIMAUD, Daniel DRAPEAU, Héléna MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Christian DROUAULT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES: Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Anne ROY, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Claude CLERJAUD, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Pascal COUSIN, Valérie TONARELLI, Jeannick DEBORDE, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU, Anne BIZON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: REMBOURSEMENT D'UNE BORNE D'APPORT VOLONTAIRE D'OCCASION HORS D'USAGE

VU la délibération n°OM12102012 du 12 octobre 2020, il a été validé le principe de vendre ces 5 bornes d'occasion pour une prix de 150€/unité.

CONSIDERANT que 4 bornes ont été vendues (école Espérance à Sainte Cécile, Lycée Clemenceau, Lycée Sainte Marie et collège Saint Joseph à Chantonnay).

CONSIDERANT que la borne d'apport volontaire du lycée Sainte Marie étant tout compte fait hors d'usage.

Monsieur le Président propose donc rembourser l'établissement de la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des suffrages exprimés (20 Oui, 0 Non, 0 Abstention) approuve le remboursement de la borne d'apport volontaire d'occasion au Lycée Sainte Marie de Chantonnay.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard

Jean-Pierre MAlale APP phature: 13/10/2023 Qualité: Président du SCOM Est Vendéen Signe électroniquement par : Yannik Soulard

Yannick SOCIAR

Vendéen
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041
NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.